

PROJET

Groupe de travail avec les syndicats du 5 mai 2009

Étaient présents : Marie-Laure LASBARRERE, Bernard TREILLARD, Loïc MALLET, Sylvie PIERRIS, Ghislaine TERRASSE, Guillaume PENOT, Didier SARRAT, Jean-Bernard SAINT-PIC, Françoise BARTHELOT, Pierre LAFONT, Sophie LANDRODIE, Jérôme TOURNE.

Excusés : Claude SAUVE, Magali DESPERIEZ

Les comptes rendus des 25 mars 2006 et 14 avril 2009 (avec une rectification sur le régime indemnitaire) sont approuvés.

1 – Service des aides à domicile.

Jérôme TOURNE distribue une version corrigée de la réponse faite au syndicat CGT. Les effectifs permanents ont été corrigés.

Statut des agents	Temps complet	Temps non complet	Total
Titulaires	27 dont 8 à temps partiels	5 à 80%	32
Non titulaires	3 dont 1 temps partiel	14 de 40 à 90%	17
Total			49

Marie-Laure LASBARRERE demande la différence entre le temps partiel et le temps non complet.

Jérôme TOURNE lui répond que le temps partiel est un choix de l'agent qui occupe un poste à temps complet mais qui a fait le choix de ne travailler qu'une partie de ce temps, en général pour des raisons familiales. Les postes à temps complet ont été créés pour répondre à des besoins de service n'atteignant pas les 35h hebdomadaires.

Françoise BARTHELOT précise que les agents à temps non complet sont prioritairement sollicités pour assurer les heures des agents absents.

Loïc MALLET demande s'il y aura des titularisations parmi les agents non titulaires. Il souhaiterait en connaître le nombre.

Jérôme TOURNE indique que ce nombre n'est pas connu à ce jour. Il relève de choix que les élus seront amenés à faire dans les semaines qui viennent.

Loïc MALLET s'interroge sur les possibilités de rachat d'année pour ces agents non titulaires.

Jérôme TOURNE répond qu'il y a 3 situations possibles. Une titularisation sur un poste à plus de 80% entraîne une affiliation à la CNRACL. Il peut y avoir alors une validation des services en qualité d'agent non titulaires. Une étude est alors faite par la CNRACL. Ensuite, il peut y avoir des titularisations sur des postes à temps non complet inférieur à 80% : les agents sont titulaires mais restent affiliés au régime général et à l'Ircantec. Enfin, il arrive que des agents, qui n'auront pas le temps d'atteindre les 15 années de cotisation CNRACL, aient intérêt à rester affilié au régime général afin de ne pas avoir à payer des cotisations lors d'un rétablissement.

Loïc MALLET souhaite qu'il soit tenu compte des nouvelles contraintes de travail de ces agents qui auront des horaires décalées, un travail certains week-end...Il demande donc le paiement du temps de pause c'est à dire 2 fois 30 minutes. Il demande aussi comment sera considéré le temps d'attente entre le service du midi et du soir le week-end.

Jérôme TOURNE précise que si ce temps d'attente est effectué au domicile, ce peut être considéré comme de

PROJET

l'astreinte, si l'attente se fait dans des locaux de travail, il s'agit d'une permanence.

Sylvie PIERRIS demande quel serait alors ce local d'attente.

Françoise BARTHELOT répond qu'il y a des salles disponibles à la résidence de personnes âgées. Il y a un accès distinct de la RPA.

Marie-Laure LASBARRERE demande comment sera compté le temps non travaillé s'il y a un désistement d'un bénéficiaire et que le planning devient incomplet.

Françoise BARTHELOT explique le fonctionnement actuel qui sera appliqué le week-end aussi. Si l'agent se rend au domicile et constate l'absence du bénéficiaire, la prestation est comptée dans le temps de travail, mais n'est pas facturée au bénéficiaire.

Marie-Laure LASBARRERE souhaite connaître le fonctionnement prévu si des absences de bénéficiaires du week-end se prolongent car les plannings seraient alors incomplets.

Françoise BARTHELOT explique que les plannings seront revus, peut-être sera-t-il alors possible de fonctionner avec 3 et non 4 agents.

Ghislaine TERRASSE comprend que le week-end les remplacements de prestations annulées pour compléter la journée et atteindre les 7h40 ne seront pas possible.

Marie-Laure LASBARRERE ajoute que les agents craignent les déplacements pour rien. Les contraintes seraient aussi lourdes mais la rémunération serait moindre.

Jérôme TOURNE note que les plannings prévus seront les plus complets possibles. S'il y a, ce que l'on peut appeler des accidents de planning liés à l'absence imprévue du bénéficiaire, c'est le mode de gestion appliqué la semaine qui sera mis en place.

Sylvie PIERRIS fait le compte rendu de la réunion du 30 avril avec une partie des agents. Elle revient notamment sur la notion de volontariat pour travailler le week-end. Les agents expriment bien des contraintes de service et la menace de disparition du service s'il ne répond pas aux exigences du Conseil Général.

Elle identifie 3 cas : les agents qui sont d'accords pour le nouveau fonctionnement, les agents qui sont d'accords sous condition d'accompagnement particulier ou qui ne peuvent pas travailler le soir. Les agents sont prêts à préciser par écrit leur position. Il y a enfin quelques agents " qui ne peuvent pas ", soit accomplir les tâches auprès des personnes âgées, soit doivent faire face à des problèmes familiaux.

Françoise BARTHELOT confirme que les agents en attente d'aide sont identifiés et qu'il leur a été proposé un accompagnement vers le DEAVS.

Elle précise aussi que le service ne propose plus de prestation de ménage pur. Ce n'est plus le service proposé qui est laissé aux associations. Il y a toujours une aide à la personne pour le maintien à domicile.

Sylvie PIERRIS précise qu'il s'agit d'une réticence au contact avec le corps des personnes les plus dépendantes. Elles ne s'en sentent pas capables.

Françoise BARTHELOT estime que les agents sont à 95% compétents pour assurer les fonctions d'auxiliaire de vie sociale. Il faut un accompagnement plus soutenu pour quelques personnes. Ces aspects ont été abordés lors de groupes de travail avec les agents et des adaptations sont prévues. Il n'est pas envisagé de laisser des agents en marge de l'évolution du service.

Sylvie PIERRIS redit la crainte de certains agents qui sont prêts à l'écrire.

Françoise BARTHELOT souhaitent que les agents s'expriment en effet et insiste sur le fait qu'il n'y a pas de

PROJET

nouvelle activité le week-end. Il s'agit bien d'une continuité des missions de la semaine. Il y aura de nouveau des réunions pour préciser ces choses. Elle indique que les agents qui ont été accompagnés au passage du DEAVS connaissaient cette évolution et ont exprimé leur volonté d'aller vers ce métier.

Marie-Laure LASBARRERE revient sur la notion de volontariat pour le travail du week-end et craint que ce soient toujours les mêmes agents qui soient sollicités, d'autant plus si certaines collègues refusent de le faire. Elle indique aussi que le travail auprès des personnes est difficile et qu'il doit y avoir une reconnaissance de ces difficultés.

Sylvie PIERRIS ajoute que les agents ne s'expriment pas contre le travail du dimanche mais il paraît préférable pour ces fonctions délicates de faire appel à des agents volontaires et capables. Certains agents ont été recrutés pour faire du ménage et ne veulent pas faire l'aide à la personne.

Marie-Laure LASBARRERE confirme qu'elle a 25 ans de mairie et qu'elle est favorable à l'évolution de son métier.

Jean-Louis HAURIE précise clairement qu'il n'y aura pas un service à 2 vitesses et qu'il s'agit de délivrer la même prestation à tous les usagers. Il s'agit de construire le service avec les agents, d'abord les plus capables et d'amener ensuite l'ensemble des agents à le devenir. Cela nécessite une adaptation afin d'accompagner la personne âgée ou dépendante.

Sylvie PIERRIS souhaite qu'une sortie soit possible pour les agents ne souhaitant pas entrer dans cette évolution.

Françoise BARTHELOT attire l'attention sur les limites de cette évolution. Il y a un moment où la dépendance de la personne est telle qu'elle relève d'un accueil en institution et plus de l'aide à domicile.

Jérôme TOURNE rappelle que les tâches du week-end sont aussi accomplies la semaine ; il n'y a pas de soins supplémentaires auprès du bénéficiaire.

Françoise BARTHELOT précise les gestes de toilette accomplis par les agents : laver un dos, des pieds, les cheveux lorsque la personne ne peut plus le faire seul. Il n'y a pas de toilette au lit. Cela correspond au programme du DEAVS que certains agents ont entrepris dès 2002-2003.

Sylvie PIERRIS demande si ce diplôme a eu une incidence sur leur salaire.

Françoise BARTHELOT indique que l'augmentation n'est liée qu'à l'avancement de grade.

Sylvie PIERRIS relaie la demande des agents concernant :

- Une fiche de poste de week-end bien claire, sans évolution des missions dans le temps.
- Une indemnisation de toutes les heures de week-end comme le font d'autres communes.
- Une participation des agents aux commissions choisissant les bénéficiaires du week-end.
-

Françoise BARTHELOT répond que sur ce point ce n'est pas le service qui décide. C'est le Conseil Général qui détermine le volume de prestation de semaine et éventuellement de week-end. C'est une discussion entre le Conseil Général et les familles. Le CCAS reçoit ensuite une notification. Par contre si le service constate que la prestation n'est pas adaptée, on le signale au Conseil Général.

Jean-Louis HAURIE insiste sur la nécessité de faire remonter l'information auprès du service afin de pouvoir agir.

Françoise BARTHELOT précise que les agents le font et que le service a l'occasion de recalibrer la prestation avec les bénéficiaires. Il y a aussi des régulations en équipe avec l'encadrement.

Jean-Louis HAURIE estime que cette vision globale de la personne fait partie de l'intérêt de ce métier.

PROJET

Sylvie PIERRIS demande ce que les agents doivent faire en cas de difficulté en soirée ou le week-end.

Françoise BARTHELOT l'informe que les agents ont les numéros de portable des encadrants ou d'elle même

Sylvie PIERRIS rencontre à nouveau les agents le 14 mai prochain. Les agents feront à l'issue des courriers individuels pour se positionner.

Jérôme TOURNE synthétise la demande des agents : la rémunération de toute la journée les week-end ainsi que celle des temps de pause, une définition stricte des tâches confiées le week-end. Les agents feront part de leur positionnement individuel.

Jean-Bernard SAINT-PIC indique que la nature des prestations du week-end sera de toute façon limité par le temps défini par le Conseil Général.

Marie-Laure LASBARRERE le sait bien mais elle pense plutôt aux difficultés avec les familles.

Françoise BARTHELOT confirme que la discussion avec les familles sera limitée par le règlement de service joint au contrat.

Ghislaine TERRASSE pense que les agents devraient avoir cette fiche définissant les prestations de week-end sur elles.

Françoise BARTHELOT confirme que le cadre d'intervention est bien posé.

Sylvie PIERRIS évoque des collectivités où les agents nettoient les vitres le week-end.

Françoise BARTHELOT répond clairement que ce n'est pas prévu par le service.

Marie-Laure LASBARRERE estime que l'écrit est important face aux familles. Avec 25 ans d'expérience, on fait la différence entre ce qu'il faut faire ou non. Pour des collègues plus récentes, l'écrit est un appui.

Françoise BARTHELOT rappelle que le règlement de service et la fiche de poste ont été actualisées récemment.

Didier SARRAT revient sur la notion de volontariat et s'inquiète de ce qui se passerait s'il n'y a pas de volontaire pour le week-end.

Marie-Laure LASBARRERE exprimait le même doute.

Jérôme TOURNE pensait que ce point était dépassé puisque les agents dans leur large majorité sont favorable à la nouvelle organisation ou favorable sous réserve d'un accompagnement particulier.

Ghislaine TERRASSE estime aussi qu'il faut tenir compte des contraintes familiales.

Sylvie PIERRIS confirme les 4 à 5 situations à traiter de manière particulières.

Jean-Louis HAURIE revient sur le travail le week-end en faisant un parallèle avec le travail de nuit pratiqué dans certaines entreprises. Il insiste sur la différence qui existe entre un cycle de travail prévoyant une activités toutes les nuits ou tous les week-end et le système proposé qui ne prévoit un travail le week-end que toutes les 12 semaines et un jour férié par an.

Ghislaine TERRASSE souhaite que l'on en reste à ce rythme de 1 sur 12 maximum.

Sylvie PIERRIS estime d'ores et déjà que ce rythme est intenable puisqu'il faudrait que tous les agents

PROJET

participent et si le nombre de bénéficiaires n'augmente pas.

Marie-Laure LASBARRERE demande une cadence maximum en dessous de laquelle on ne descendrait pas comme un week-end par mois.

Jérôme TOURNE rappelle que le discours de la Mairie est claire sur ce point. Il est impossible de prendre ce genre d'engagements car personne ne connaît le rythme d'évolution de la dépendance de la population qui sera confiée au CCAS. La limite viendra ensuite du volume d'activité que le service acceptera en fonction des orientations des prescripteurs et des élus.

Jean-Bernard SAINT-PIC évalue à 50% de l'activité du service, les prestations assurées au titre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie). Il est nécessaire de répondre aux exigences du Conseil Général mais il est possible de limiter le nombre de prestations.

Françoise BARTHELOT confirme que toutes les prestations APA ne peuvent pas devenir des prestations de week-end. Elles ne peuvent concerner que des bénéficiaires en niveau 1 à 3 dans la grille GIR.

Loïc MALLET s'interroge sur le mode d'organisation dégradé en cas d'absences d'agents.

Françoise BARTHELOT répond qu'il est fait appel à des remplacements titulaires du DEAVS. Le service organise une régulation afin d'essayer de maintenir les prestations.

Jérôme TOURNE estime que le système doit être prévu pour faire face à un taux d'absence moyen, il ne peut pas être calibré pour faire face à des situations extrêmes.

Françoise BARTHELOT indique qu'en cas de fort pic d'absence (grippes, gastro...), l'activité est réduite.

Bernard TREILLARD pense plus globalement que ces changements font naître des inquiétudes chez les agents. Le règlement de travail sera présenté en CTP, mais d'ores et déjà il souhaite qu'il soit prévu un bilan après une année de fonctionnement.

Jean-Louis HAURIE retient cette proposition et souhaite effectivement un bilan en septembre 2010.

Jean-Bernard SAINT-PIC confirme qu'il sera nécessaire d'avoir un pilotage fin de l'activité pour suivre l'évolution ds prestations. Le projet va être de nouveau discuté avec les agents, il sera mis en œuvre dans sa première version qui fera nécessairement l'objet d'évolutions.

Loïc MALLET souhaite que pour que ce bilan soit le plus fiable possible, les agents fassent bien remonter les difficultés rencontrées.